



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

(CLF)

Pour l'année 2022-2023, le Conseil de la langue française était composé de :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil ;
- Carole Boucher, professeure au campus de Shippagan ;
- Marc Basque, professeur au campus d'Edmundston ;
- Éric Hervet, professeur au campus de Moncton ;
- Maxime Roy, représentant étudiant.

Le présent rapport résume les activités du Conseil de la langue française pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Cette année, l'organisation des Journées de réflexion sur la langue française dans les 3 campus de l'Université fut l'essentiel des efforts du Conseil. Avant de décrire ses activités régulières pour l'année (la liste des manuels, les projets communautaires et les saisines) et de se projeter pour la prochaine, un rappel du mandat du CLF est utile.

1. Rappel du mandat

En application de la politique linguistique de l'Université de Moncton, le Conseil de langue française (CLF) mène son mandat et ses activités sous les auspices du Sénat académique et de la rectrice ou du recteur de l'Université de Moncton.

Sous la tutelle du Sénat académique, il :

- Recommande les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université ;
- Recommande les modifications à apporter éventuellement à la politique et aux normes linguistiques de l'Université.

Et sous l'autorité de la Rectrice ou du Recteur et en collaboration avec la Vice-rectrice ou le Vice-recteur de chaque campus, le Conseil :

- Sensibilise le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université ;
- Promeut l'usage efficace de la langue ;
- S'assure que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université ;
- Veille à l'application de cette politique et fait des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université ;
- Établit les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organise des ateliers de perfectionnement ;
- Reçoit les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traite et, au besoin, les transmet aux instances appropriées ;
- Rédige un rapport annuel à l'intention du Sénat.

2. Activités de l'année 2022-2023

a. Les Journées de réflexion sur la langue française

Le Conseil de la langue française a tenu un nombre exceptionnel de réunion cette année : 23 rencontres, soit en moyenne 2 séances par mois. Cette intense activité est attribuable au mandat d'organisation des Journées de réflexion sur la langue française qui a été attribué au Conseil par le Sénat académique. En effet, le Sénat académique dans sa réunion du 7 mai 2021

avait demandé au recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton de créer un comité ad hoc pour réfléchir sur l'état de la langue française dans les 3 campus de l'Université.

Initialement prévues pour mars 2022, ces Journées ont été repoussées à cause de l'apparition du variant Omicron de la Covid-19 en décembre 2021 et janvier 2022. Elles se sont tenues le 24 octobre 2022 à Shippagan, le 28 octobre 2022 à Moncton, et le 1^{er} novembre 2022 à Edmundston.

Un rapport spécifique a été produit pour cet événement et a été présenté au Sénat académique le 24 mai 2023.

Les autres obligations du Conseil sont restées classiques :

b. La liste des manuels

La liste des manuels utilisés à l'Université de Moncton, transmise par le VRER, a été examinée le 17 octobre 2022 et adoptée par le Conseil en date du 22 novembre 2022. Elle a été publiée sur le site du CLF ainsi que la politique linguistique l'instruit.

c. Les activités communautaires

La chronique linguistique a continué à être distribuée cette année de septembre 2022 à mai 2023.

En ce qui concerne la Grande dictée de l'Acadie, considérant la lourde charge de travail induite par les Journées de réflexion, le Conseil l'a annulée pour cette année par une recommandation, lors de sa séance du 22 novembre 2022.

d. Les plaintes

Une plainte a été déposée au Conseil relative à des services fournis en anglais lors de la collation des grades de mai 2022 au campus de Moncton. Après examen de la plainte, le Conseil adopte la recommandation suivante à l'unanimité :

« Que l'Université de Moncton intègre dorénavant dans ses contrats de service de la collation des grades une clause obligeant les prestataires à servir la communauté universitaire et le public en français. »

3. Perspectives pour 2023-2024

D'importants dossiers attendent le Conseil au cours de l'année 2023-2024

a. La suite des Journées de réflexion sur la langue française

Le Sénat académique a adopté le 24 mai 2023 deux recommandations. La première reçoit le rapport des Journées de réflexion sur la langue française, la seconde « demande au Conseil, avec l'appui du bureau du recteur, d'identifier les priorités, d'en planifier les séquences, d'en évaluer l'incidence financière et de proposer un comité de suivi pour leur mise en œuvre. » Ce sera le dossier majeur de l'année.

b. La modernisation du Conseil

Le Sénat académique du 29 mai 2023 a adopté d'importants textes introduisant une réforme du Sénat. Le Conseil de la langue française fait partie des structures appelées à se moderniser en même temps que sa tutelle avec un nouveau mode de recrutement des membres et de nouvelles modalités de fonctionnement. Ce sera le deuxième chantier.

c. Les partenariats

Le Conseil a été approché par l'Université de Montréal dans l'optique d'organiser un concours d'éloquence. Cette activité est déjà en cours à l'Université de Montréal. D'abord ouvert à l'ensemble des étudiants et des étudiantes de l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Rimouski s'y est jointe en 2020, l'Université Concordia, l'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Chicoutimi, en 2021. En 2022, HEC Montréal, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, l'Université de l'Ontario français et le Campus Glendon de l'Université York se sont ajoutés. Nous comptons participer à ce concert des universités francophones à partir de cette année.

d. La dictée et la chronique

Nous souhaitons reprendre la Grande dictée annulée l'année dernière. Quant à la chronique linguistique diffusée dans la communauté universitaire, elle continuera avec quelques innovations.

Enfin, il faut noter qu'en sa session du 24 mai 2023, le Sénat académique a désigné un nouveau membre étudiant en la personne de Antoine Rochette. Les membres du Conseil lui souhaitent une chaleureuse bienvenue.

Fait à Moncton le 30 juin 2023

Gervais Mbarga
Président du CLF.